

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SIN-LE-NOBLE



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2026-005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

<u>Date de la convocation :</u> 20 Janvier 2026	L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Six Janvier à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation :</u> 21 Janvier 2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 9 Pouvoirs : 3 Votants : 12	Madame FALEMPE Marie-Françoise Madame DUQUESNE Laurence Monsieur SOQUET Éric Monsieur KEERSTOCK Daniel Madame TRIOLO Accursia Monsieur MAITTE Yves Monsieur HARDY Frédéric	X X X X X X X		
			X	BONNET Guy
<u>Secrétaire de Séance :</u> Élodie CARPEZA	Monsieur ZEIMEN Nicolas Madame CARPEZA Élodie Madame HALLANT Dany Monsieur BONNET Guy Monsieur FOUCAUT Alain		X X X X X	DUQUESNE Laurence
<u>Objet de la délibération :</u> Création de poste au grade d'Attaché principal	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 12 Votes Contre : 0 Abstention : 0			

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2313-3 et L. 2313-1,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Il convient de créer 1 poste pour permettre la nomination par avancements de grade
- 1 poste d'attaché principal,

Le Maire propose à l'assemblée :

1/ La création d'un emploi de catégorie A Attaché principal à temps complet.

2/ La suppression d'un emploi de catégorie A Attaché à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier le tableau des emplois à compter du 26 Janvier 2026

ANNEXE LE TABLEAU DES EFFECTIFS MIS A JOUR

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

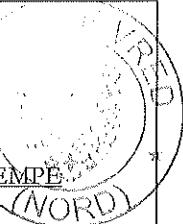


Elodie CARPEZA

Le Maire,



Marie-Françoise FALEMPE



Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Sous-Prefecture le **29 JAN. 2026** et de la publication
le **29 JAN. 2026**

Le Maire,



Marie-Françoise FALEMPE

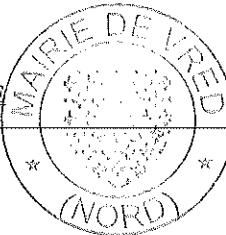


TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS PERMANENTS AU 26/01/2026

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE	NOMBRE DE POSTE	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE DE TRAVAIL	DATE DE LA DELIBERATION DE CREATION
ADMINISTRATIF	SECRETAIRE GENERAL DE Mairie Agent chargé de l'Urbanisme - Elections - regie Agent chargé de l'état civil et de l'accueil	ATTACHE PRINCIPAL ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ere Classe ADJOINT ADMINISTRATIF	1 1 1	1 1 1	0 0 0	01 TC 01 TC 01 TC	n° 2026-005 26/01/2026 n° 2024-047 16/10/2024
TECHNIQUE	Agent technique - assistant de prévention Agent technique Agent technique Agent technique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2e classe ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE	1 4 1 1	1 4 1 1	0 0 0 0	01 TC 04 TC 01 : 15/35 01 : 20/35	n° 2024-047 16/10/2024
ANIMATION	Agent d'animation	ADJOINT D ANIMATION	3	3	0	03 TC	